

- Art. (Juge de paix—Suite.) Art. Art.
 plée, assaillir un 296 (b), 773 (e). des sessions. 582.
 323. comparaison pour enquête, 653. juvénile, à Montréal, p. 836.
 décès ou démission du, 762A. supérieure, 580.
 327. définition, 2 (26), p. 794. dans les villes de 25,000 âmes,
 deux juges de paix, appel du ju- 777 (5).
 gement, 797. en certaines provinces, 775, 776
 définition, p. 796. maison de désordre, 774.
 pouvoirs, 604, 771 et s. matelot, accusé ou plaignant,
 en cas d'émeute, 91. 775.
 enquête préliminaire, 679 et s. vol, n'excédant pas \$10, 777
 328. entraver un, 168. (5).
 honoraires, 770.
 juridiction, 609, 653 et s. 668 et
 s., 705 et s.
 mandat et sommation, 655.
 permis pour la vente d'armes,
 118.
 864. prévarication, 157.
 319. protection accordée aux, 1151.
 titre, rapports 1133.
 329. révision du jugement, 761.
 serment sans autorisation, 179.
 "stated case", 761.
 visa des mandats, 662, 743 (2).
 l'or-
 870. *Jugement* :
 3. appel, 749, 1013.
 16A. arrêt, 1004.
 5. contre les corporations 773A, 920
 582., 1035 (3).
 823. (V. Défectuosités).
 définitif, 1013 (2), 1024 (4).
 délibéré, 579.
 effet du, 15, 734, 791, 827 (4).
 1078, 1079.
 son-
 977. interpellation avant 1004.
 par défaut, 722, 773A, 920.
 "stated case", 761, 1014.
 (V. Sentence).
 sursis 1007.
 s. *Jurer* :
 dans les rues, 128, 201, 238 (e, f)
 par
 (2). *Jurisdiction absolue* :
 cour du Banc du Roi, 580.
 des sessions, 582.
 juvénile, à Montréal, p. 836.
 supérieure, 580.
 dans les villes de 25,000 âmes,
 777 (5).
 en certaines provinces, 775, 776
 maison de désordre, 774.
 matelot, accusé ou plaignant,
 775.
 vol, n'excédant pas \$10, 777
 (5).
Jurisdiction :
 amirauté d'Angleterre, 591.
 combats concertés, quant aux,
 606.
 en général, 576.
 entre deux juridictions, etc., 584.
 étendue, quant aux infractions
 commises dans une province non
 constituée, 587.
 excès de, par un juge de paix ou
 par un stipendaire, 1131.
 Gaspé, dans le district de, 588.
 greffier de la paix, Montréal,
 605.
 magistrat avec les pouvoirs de
 deux juges de paix, 604.
 Ontario, nord de l', 586, 587.
 dans les parties non organisées
 de l', 585.
 quant au libelle, 888.
 Québec, nord de, 586, 587.
 recorder, 582, 604 771 (a), 800
 (a).
Jury :
 (V. Procès par Jury).
 du coroner, 1070.
 de ventre *inspiciendo*, aboli, 1009
Justice :
 assaillir un agent de la paix,
 296 (b), 773 (e).
 fonctionnaire, 296 (b), 773
 (e).